



Église évangélique réformée
de Suisse



Eglise catholique-chrétienne de la Suisse
Christkatholische Kirche der Schweiz

Contribution des Église catholique-chrétienne de la Suisse,
de l'Église évangélique réformée de Suisse
et du Réseau évangélique suisse à l'occasion de la journée
mondiale des Droits humains 2020

Habiter la création de Dieu

Droits humains et écologie dans une perspective ecclesiale

« Ainsi donc, vous n'êtes plus
des étrangers, ni des résidents
temporaires ; vous êtes au contraire
concitoyens des saints, membres
de la famille de Dieu. »

Ephésiens 2:19

Lorsque, en décembre 1948, la Déclaration universelle des Droits humains (DUDH) a été adoptée, les gens étaient encore sous l'emprise d'une incommensurable violence et souffrance de deux guerres mondiales. La puissance destructrice de l'être humain s'est alors manifestée dans une énorme machinerie militaire engagée pour des intérêts politiques, nationalistes et idéologiques. Un bon demi-siècle plus tard l'humanité se voit confrontée à une autre puissance destructrice, le changement climatique et la crise écologique. Ces événements globaux sont également le fait de l'être humain : conséquences du contrôle technologique du monde et de l'utilisation des ressources, de la croissance continue de la population mondiale, de la production de marchandises, de la mobilité et de la prospérité.

Les Droits humains répondent aux questions fondamentales de l'humanité dans son ensemble. Ils devraient sans exception avoir la priorité sur tous les intérêts particuliers. Ce à quoi chaque être humain a légitimement droit doit être garanti, en tout endroit du monde et en tout temps. Tous les intérêts particuliers doivent être mesurés en fonction de leur compatibilité avec les intérêts supérieurs de toute l'humanité.

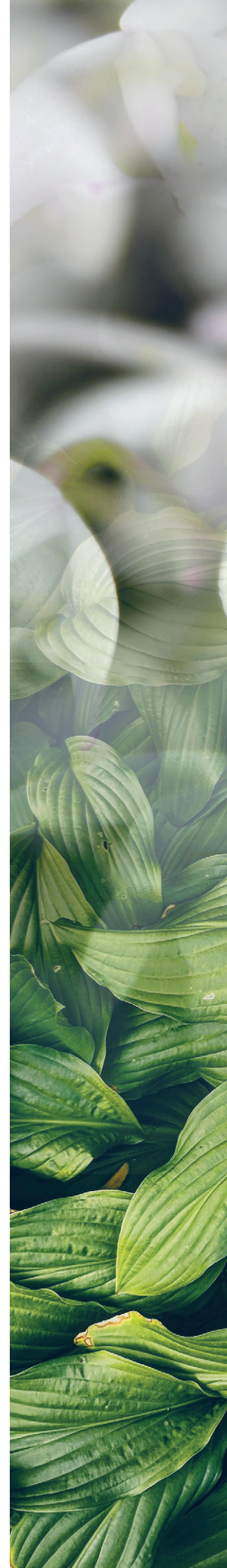
Mais la force des Droits humains est également leur faiblesse : ils se concentrent sur les affaires et intérêts humains. La nature non humaine n'existe en général que comme environnement, objet ou matière première pour les activités humaines. Elle n'est pas pour autant insignifiante. Mais sa valeur se mesure à l'aune des *avantages* (vitaux, économiques, stratégiques ou esthétiques) pour les êtres humains. Cet accent sur l'utilité domine également les discussions actuelles. L'écologie et le climat sont des conditions indispensables pour la survie humaine et a fortiori pour une bonne vie. Mais même les objectifs dignes de respect de protection de la nature et de l'environnement aboutissent au mieux à une civilisation qui copie la nature et la met sous protection dans des zones artificiellement circonscrites.

Les évidentes conséquences écologiques de la civilisation technologique sont considérées et évaluées de manière très différenciée : comme un défi ou une confirmation, une certitude ou une menace. Pour certains le changement climatique est la conséquence d'échecs politiques au niveau mondial. Pour d'autres parler de crise écologique est une attaque à la liberté économique. Les uns craignent pour leurs moyens de subsistance de

base, les autres pour leurs standards de vie et habitudes. L'écologie et le climat ne connaissent pas de frontières territoriales et n'ont pas d'intérêts politiques. Ils n'ont de dimension politique que comme objets de conception humaine et mettent de puissants intérêts en jeu.

La protection de la nature, la durabilité et la re-naturation sont entre-temps devenus des domaines technologiques très complexes, qui reproduisent artificiellement et protègent ce qui par soi-même ne pourrait plus exister ou survivre. Au même titre que le bouquet de fleurs de la montagne piqué et disposé dans un vase sur la table du salon, la nature est ce que les gens en font. L'environnement extrahumain nous accompagne soit comme spectacle naturel esthétique, catastrophe naturelle ou « seconde nature » civilisée. Certes, la qualité de nos conditions de vie – des soins médicaux et de la sécurité alimentaire à la protection contre les catastrophes naturelles – dépend principalement de la maîtrise réussie de la nature.

L'idée que notre attention et nos soucis doivent également se porter sur l'environnement non humain est partagée avec hésitation et selon des priorités très différentes. La nature n'agit pas et ne connaît pas de morale. Elle n'a pas d'exigences, ne poursuit pas d'objectif et n'endosse aucune responsabilité. La nature ne connaît pas de programme de protection. Elle n'a par elle-même pas de raison de se protéger d'elle-même. L'idée de protection de la nature est née du besoin humain de freiner et cesser sa propre destruction de la nature. Celle-ci est l'œuvre de l'être humain, comme tous les essais de soigner le blessé et de réparer ce qui est cassé. Dans ce contexte, l'avant-propos du rapport d'un projet d'étude du Conseil oecuménique des Eglises, « L'avenir de l'humanité et de la société dans un monde de technologie basée sur la science », présenté lors d'un séminaire de travail du COE en 1970 à Genève, et qui sert de base à l'engagement écologique de l'Eglise mondiale, avait une dimension presque prophétique :





« Les questions de la protection de l'environnement et de l'écologie seront, dès qu'elles conduiront à leurs origines, des questions révolutionnaires, et mèneront à une résistance relative au changement de système (...) comparable à celle relative aux thèses d'une théologie de la révolution. Mais une évasion devrait ici être plus difficile. »*

* Conseil œcuménique des Églises 1970, d'après Heinrich Bedford Strohm, *Schöpfung*, Göttingen 2001, 105.

Ce qui revient peu à peu à l'esprit aujourd'hui était alors clair : les questions écologiques ne doivent pas être coupées d'une vision critique de la politique mondiale et des défis fondamentaux de la paix et de la justice. Le lien entre la politique, la paix, la justice et l'écologie se reflète dans l'expression hébraïque « Shalom ». Cette expression, traduite par « Paix », ne signifie pas seulement qu'il y a absence de violence, mais un état favorable à la vie, qui comprend la coexistence bénéfique dans la famille et la société, dans l'ensemble des Etats et avec la nature. C'est la raison pour laquelle les défis écologiques ne doivent pas être séparés de l'engagement pour la paix mondiale et la justice globale. Le monde ne peut respirer, d'un point de vue écologique, que dans un ordre mondial pacifique et juste.

Lorsque la Bible évoque paix et justice, il en va plutôt des conditions de vie globales qui garantissent la subsistance et la prospérité de tout le monde. La perspective biblique signifie quel rôle les droits humains peuvent jouer aujourd'hui dans la crise écologique et climatique. Les catalogues des droits humains ne doivent pas être complétés par les droits écologiques, naturels et durables. Il existe un lien indéfectible entre les conditions juridiques, politiques, économiques, et culturelles de vie des êtres humains et leur environnement non humain. Cela doit être visible et efficacement protégé. Car l'un ne va pas sans l'autre.

Le regard biblique a encore un deuxième aspect. Il attire l'attention sur la distinction théologique centrale entre « construire » et « préserver ». Au début de la Bible, Dieu ordonne aux habitants du paradis d'assujettir et d'administrer la création (Genèse 1:28 s.) avec la célèbre formule œcuménique : cultiver et préserver la terre. Après la chute, Dieu réorganise la répartition du travail : les hommes doivent avec peine travailler la terre (Gn 3:23). Les anges (chérubins) assument la mission de préserver et gardent le chemin pour l'arbre de vie (Gn 3:24). Le travail de la nature devient une question de survie au-delà du paradis. Dieu a retiré la préservation de la création aux hommes. Selon la Bible, la prétention des hommes à rééquilibrer la nature et à se soucier de son état serait l'expression de sa folie typique des grandeurs. Les créatures doivent reconnaître que la création ne peut pas se guérir elle-même.

Le discours de la création ne peut pas être comparé ou confondu avec notre perception moderne de la nature. « Création » est le titre vénérable pour le monde dans le contexte de la foi. La création déchue connaît ses limites et sa faillibilité. Du constat que les créatures elles-mêmes ne peuvent pas bien faire découle le devoir de laisser les œuvres du Créateur être bonnes. Au lieu de l'exploitation égocentrique et de l'instrumentalisation pleine d'assurance de la Création, nous sommes appelés à laisser la *création demeurer* simplement ce qu'elle est, ce qui signifie accompagner notre environnement non humain avec gratitude. Nous n'avons pas fait nous-mêmes ce qui existe, de manière imméritée cela est mis à notre disposition et nous en sommes responsables. A la place d'un nouvel activisme humain pour la nature, nous devrions faire machine arrière, pour réactiver l'émerveillement pour le miracle de la création. Cela éveille un nouveau regard sur la nature : elle ne doit pas être fabriquée, mais laissée tranquille. Il nous manque la sérénité proverbiale pour l'environnement non humain. L'état dramatique de la nature est avant tout le symptôme d'un monde qui a perdu le sens du respect et de la possibilité de lâcher prise.

La création n'est pas notre propriété. Nous sommes plutôt locataires dans la maison du Créateur. C'est donc son règlement, et non le nôtre, qui vaut. La création est et reste la propriété et le champ d'action de celui qui l'a engendrée. Suivre le règlement de la maison de Dieu signifie laisser à la création l'espace que le Créateur s'est lui-même donné.

Texte : Frank Mathwig

Église catholique-chrétienne de la Suisse
www.christkatholisch.ch/fr

Église évangélique réformée de Suisse
www.evref.ch

Réseau évangélique suisse
www.evangelique.ch

